



Garant agressé par le locataire, comment me desister?

Par **cricri**, le **07/06/2009** à **19:51**

Bonjour, je suis garant du fils de ma femme, qui a pris un apart. juste a coté de chez nous, m'étant fait agressé physiquement, moralement, ainsi que des menaces de mort, je voudrais savoir, quelles sont les démarches à faire, ayant un témoin des faits, ma femme, elle aussi agressée verbalement, merci de vos conseils

Par **Marion2**, le **07/06/2009** à **20:05**

Bonsoir,

Malheureusement, vous ne pouvez pas vous désister en tant que garant tant que le fils de votre épouse habitera cet appartement.

Mais vous pouvez faire une déposition à la gendarmerie quant à l'attitude de votre beau-fils.

Cordialement.